

DÉPARTEMENT  
 DE  
 SAONE ET LOIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS

Élection du Président et des  
 Vice-Présidents

ARRONDISSEMENT DE MACON

63 Délégués communautaire

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'avril à 18 heures 30 minutes, en application des dispositions du chapitre II du Titre II du Livre 1<sup>er</sup> de la deuxième partie relatives aux maires et aux adjoints par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil syndical (ou communautaire) de l'établissement public de coopération intercommunale de : Communauté de Communes du Clunisois

Étaient présents les délégués syndicaux ou conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un délégué/conseiller par case) :

Virginie LOGEROT	Ecluth LEGRAND	Béatrice GIBIOT
Jean-François FARENC	Christophe PARAT	Bernard FROUX
Jean-Luc AUBOEUFF	Philippe BERTRAND	Pierre NUGUES
Armand LAGROST	Laurent BRUGNOT	Pierre LE NONNIER
Dickier FROUX	Jean-François DENAUGEOT	Julien BAYER
Eric LOCTIN	Sophie SALAS	Véronique DUCARDONA
Jean-Louis LEROY	Anne CLEMENT	Robert ROLLAND
Hélène BOITTIN	Pascal CHANTIN	Richard NEDDOR
Charlotte LENERCIER	Julien ROUSSELLE	Marie FAUVET
Marie-Hélène BOITIER	Guy POUCEY	Christiane ALLEX
Oliver GIL	Emmanuel KUENTZ	Emilio ARGENTINO
Véronique DE TIENDA	Christian MORELLI	Josephine MOLLET
Anthony DECERLE	Joëlle FOUCHE	François BONNETAIN
Narionne DUMONTOY	Robin BARBEREAU	Jean-René CHEVALIER
Pierrick GRAIVEAU	Karim AISSAOULI	Patrick GURY
Catherine BERTRAND	Nano-Laure VIARD	Fabien BOSSART
Alain DOUARD	Jean-François CRAUSTE	Daniel DURY
Gérard FERRIERE	Pierre AVENAS	Gérard LEBAUT
Nano-Thérèse GERARD	Jean-Marc BERTRAND	Cédric LACOUR
Danièle NYARD	Noé NEIRELES	

Absents (préciser s'ils sont excusés): Chantal Wick-PENET (pouvoir à Hélène BOITTIN) - Excusée

Excusés: Julie DELHONNE (pouvoir à Julien BAYER) - Alain GAILLARD (pouvoir à Marie FAUVET) - Bernard ROUSSE (donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER)



## 1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Robert ROLLAND, président (ou remplaçant ou doyen en application de l'article L. 2122-17 ou L. 2122-8 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-2), qui a déclaré les membres du conseil syndical (ou communautaire) cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Jean-François CRAUSTE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

## 2. Élection du président

### 2.1. Présidence de l'assemblée

M. Robert ROLLAND, conseiller le plus âgé des membres présents du conseil syndical (ou communautaire) a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie <sup>1</sup>.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le **président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire.**

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### 2.2. Constitution du bureau

Le conseil syndical (ou communautaire) a désigné deux assesseurs au moins :

JULIEN BAYER - Charlotte LENERCIER  
ERIC LOCTIN - Secrétaire bureau de vote

### 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller syndical (ou communautaire), à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président de la séance qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPIC ou syndicat mixte. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller syndical (ou communautaire) a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

### 2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 63
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 61
- f. Majorité absolue <sup>2</sup> ..... 31

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>COLLET Joelyne</u>	<u>31</u>	<u>Trente et une</u>
<u>PARAT Christophe</u>	<u>30</u>	<u>Trente</u>

### 2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>3</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

<sup>1</sup> Majorité des membres en exercice du conseil syndical (ou communautaire) ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

<sup>2</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>3</sup> Supprimer les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

**2.6. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>4</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ] ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

**2.7. Proclamation de l'élection du président**

M<sup>me</sup> Jocelyne NOLLET ..... a été proclamé(e) **président** et a été immédiatement installé(e).

<sup>4</sup> Supprimer le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



### 3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Jocelyne NOLLET (élue) présidente le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 13 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 13 le nombre des vice-présidents du groupement.

#### 3.1. Élection du premier (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

##### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 63 .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) 0 .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 63 .....
- f. Majorité absolue .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>AVENAS PIERRE</u>	<u>32</u>	<u>Trente deux</u>
<u>LEGRAND ECLITH</u>	<u>31</u>	<u>Trente et un.</u>

##### 3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>5</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>6</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.4. Proclamation de l'élection du Pierre (premier, deuxième, troisième, etc...). vice-président

M. Pierre AVENAS a été proclamé(e) Premier (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>5</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>6</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le 08/04/2026



ID : 071-200040293-20260407-CCC\_PV\_ELEC\_26-DE

### 3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Isabelle Nallet élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 13 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 13 le nombre des vice-présidents du groupement.

#### 3.1. Élection du deuxième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

##### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 63
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 17
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 46
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 24
- f. Majorité absolue .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>ARGENTINO Emilie.</u>	<u>45</u>	<u>quarante-cinq</u>
<u>GIBIOT Béatrice</u>	<u>1</u>	<u>une</u>

##### 3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>5</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....
- f. Majorité absolue .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>6</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.4. Proclamation de l'élection du deuxième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

M<sup>me</sup> ARGENTINO Virginie a été proclamé(e) deuxième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>5</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>6</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

### 3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Mme Jocelyne NOUET (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 13 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 13 le nombre des vice-présidents du groupement.

#### 3.1. Élection du Troisième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

##### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 63
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ]..... 63
- f. Majorité absolue ..... 32

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>BONNETAIN François</u>	<u>30</u>	<u>Trente</u>
<u>LAGROST Armand</u>	<u>33</u>	<u>Trente-trois</u>

##### 3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>5</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ].....
- f. Majorité absolue .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>6</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.4. Proclamation de l'élection du Troisième (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président

M. Armand LAGROST a été proclamé(e) Troisième (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>5</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>6</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

### 3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. me Jocelyne NOUET élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 13 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 13 le nombre des vice-présidents du groupement.

#### 3.1. Élection du quatrième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

##### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 63
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 22
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 41
- f. Majorité absolue ..... 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>BERTRAND Jean-Marc</u>	<u>40</u>	<u>quarante</u>
<u>FAUVET Marie</u>	<u>1</u>	<u>une</u>

##### 3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>5</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....
- f. Majorité absolue .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>6</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.4. Proclamation de l'élection du quatrième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

M. Jean-Marc BERTRAND a été proclamé(e) quatrième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>5</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>6</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

### 3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Mme Jocelyne HOLLÉ élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCL par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 13 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 13 le nombre des vice-présidents du groupement.

#### 3.1. Élection du Cinquième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

##### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 63
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 58
- f. Majorité absolue ..... 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BONNETAIN François	26	Vingt-six
FERRIERE Gérard	32	Trente-deux.

##### 3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>5</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>6</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.4. Proclamation de l'élection du Cinquième (premier, deuxième, troisième, etc...). vice-président

M. Gérard FERRIERE a été proclamé(e) Cinquième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>5</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>6</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

### 3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Jocelyne NOUET (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 13 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 13 le nombre des vice-présidents du groupement.

#### 3.1. Élection du Sixième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

##### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 63 .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) 16 .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 3 .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 44 .....
- f. Majorité absolue 23 .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BAYER Julien	37	Trente-sept
BONNETAIN François	3	Trois
BOSSART Fabien	4	Quatre

##### 3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>5</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>6</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.4. Proclamation de l'élection du Sixième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

M. Julien BAYER a été proclamé(e) Sixième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>5</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>6</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

### 3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. me Jocelyne NOLLET (en tant que président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 13 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 13 le nombre des vice-présidents du groupement.

#### 3.1. Élection du Sephème (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

##### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 63 .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) 2 .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 61 .....
- f. Majorité absolue 31 .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>GIBIOT Béatrice</u>	<u>30</u>	<u>Trente</u>
<u>LEROY Jean-Louis</u>	<u>31</u>	<u>Trente et un.</u>

##### 3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>5</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....
- f. Majorité absolue .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>6</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.4. Proclamation de l'élection du Sephème (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

M. Jean-Louis LEROY a été proclamé(e) Sephème (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>5</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>6</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

### 3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Jocelyne MOLLET (ou président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 13 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil ~~syndical~~ (ou communautaire) a fixé à 13 le nombre de vice-présidents du groupement.

#### 3.1. Élection du Huichère (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

##### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 63
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 20
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 42
- f. Majorité absolue ..... 22

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>GERARD Marie-Thérèse</u>	<u>1</u>	<u>une</u>
<u>GIVRY Patrick</u>	<u>41</u>	<u>quarante et un</u>

##### 3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>5</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>6</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.4. Proclamation de l'élection du Huichère (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

M. Patrick GIVRY a été proclamé(e) Huichère (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>5</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>6</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



### 3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Calixte NOLET élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 3 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil ~~syndical~~ (ou communautaire) a fixé à 3 le nombre des vice-présidents du groupement.

#### 3.1. Élection du Neuvième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

##### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 63
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 19
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 41
- f. Majorité absolue ..... 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BONNETAIN François	<u>1</u>	<u>Un Trente-sept Trois.</u>
CHANTIN Pascal	<u>37</u>	
FAUVET Marie	<u>3</u>	

##### 3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>5</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>6</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.4. Proclamation de l'élection du Neuvième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

M. Pascal CHANTIN a été proclamé(e) Neuvième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>5</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>6</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

### 3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Jocelyne NOLET (président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de 13 vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 13 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil ~~syndical~~ communautaire) a fixé à 13 le nombre des vice-présidents du groupement.

#### 3.1. Élection du dixième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

##### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 63
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 24
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 37
- f. Majorité absolue ..... 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>BONNETAIN François</u>	<u>2</u>	<u>deux</u>
<u>DENOUËT Jean-François</u>	<u>35</u>	<u>Trente cinq</u>

##### 3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>5</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>6</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.4. Proclamation de l'élection du dixième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

M. Jean-François DENOUËT a été proclamé(e) dixième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>5</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>6</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



### 3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Jocelyne NOUET élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 13 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 13 le nombre des vice-présidents du groupement.

#### 3.1. Élection du Onzième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

##### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 63 .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 18 .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 2 .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 43 .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 22 .....
- f. Majorité absolue .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>LOGEROT Virginie</u>	<u>43</u>	<u>Quarante trois</u>

##### 3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>5</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>6</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.4. Proclamation de l'élection du Onzième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

M<sup>me</sup> Virginie LOGEROT a été proclamé(e) Onzième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>5</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>6</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



### 3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M me Jocelyne NOLLET élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 13 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil ~~syndical~~ (ou communautaire) a fixé à 13 le nombre des vice-présidents du groupement.

#### 3.1. Élection du douzième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

##### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 63 \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 19 \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 2 \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 42 \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue ..... 22 \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BONNETAIN François	1	une
GERARD Marie-Thérèse	41	quarante et une

##### 3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>5</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>6</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.4. Proclamation de l'élection du douzième (premier, deuxième, troisième, etc...). vice-président

M. Gerard Marie-Thérèse a été proclamé(e) douzième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>5</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>6</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

### 3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Jacelyne NOUET élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 13 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 13 le nombre des vice-présidents du groupement.

#### 3.1. Élection du Troisième (premier, deuxième, troisième, etc...<sup>5</sup>) vice-président

##### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 63
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 20
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 37
- f. Majorité absolue ..... 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOITIER Marie-Hélène	1	une
BONNETAIN François	1	une
DURY Daniel	1	une
FARENC Jean-François	33	Trente trois
FAUVET Marie	2	Deux

##### 3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin<sup>5</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....
- f. Majorité absolue .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin<sup>6</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

##### 3.1.4. Proclamation de l'élection du Troisième (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président

M. Jean-François FARENC a été proclamé(e) Troisième (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>5</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>6</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

